

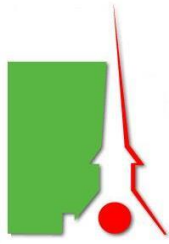
**MAIRIE
DE
VANNES SUR COSSON**

Téléphone : 02 38 58 04 17

Télécopie : 02 38 58 67 92

Courriel :

secretariat@vannes-sur-cosson.fr



20 ROUTE DE TIGY
45510

**CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 19 DECEMBRE 2016
COMPTE RENDU**

L'an deux mille seize, le lundi dix-neuf décembre, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal légalement convoqué le **douze décembre**, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Vannes-sur-Cosson, sous la Présidence de Monsieur Guy ROUSSE LACORDAIRE, Maire.

Date de convocation : 12 décembre 2016

Nombre de Conseillers

- En exercice : 15
- Présents : 10
- Pouvoirs : 01
- Votants : 11

Sont présents :

Monsieur Guy ROUSSE LACORDAIRE Maire ;

Messieurs Eric HAUER, Jean-Michel SEVILLE, Jason AUGUSTO, Jean-Jacques GOUJON, Adjoints au Maire

Mesdames Agnès CELERIER, Annick GIRARD, Isabelle LOUP, Conseillères Municipales,

Messieurs Olivier HURIER, Thierry CAILLOL, Conseillers municipaux.

Ont donné pouvoirs :

Madame Sylvianne MALVOISIN a donné pouvoir à Monsieur Jason AUGUSTO

Absents excusés :

Monsieur Mickael LEFEVRE, Conseiller municipal

Absents :

Messieurs Yves BODART, Stéphane VEDRINES, Conseillers municipaux

Le quorum étant atteint, le conseil peut légalement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Thierry CAILLOL

Ouverture de séance : 20H15

Approbation du compte rendu du conseil du mois de novembre 2016, adopté à l'unanimité.

Acceptation par tous les membres du Conseil d'une délibération supplémentaire à prendre : DETR.

1 – SICTOM : Contrat 2017 (Délibération n° 64-2016)

M. le Maire expose qu'à compter du 1^{er} janvier 2017, la collecte des déchets non ménagers fera l'objet d'une facturation conformément au règlement du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés et aux tarifs votés par le Comité Syndical du SICTOM de CHATEAUNEUF/LOIRE lors de sa séance du 12/12/2016.

Le présent contrat entre en vigueur au 1^{er} janvier 2017; son échéance est fixée au 31 décembre 2018. Il sera reconduit tacitement par période entière et consécutive de six mois sauf dénonciation d'un commun accord.

Le Conseil Municipal après délibération à l'unanimité des votants et le Maire entendu,

⇒ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de redevance d'enlèvement des déchets non ménagers assimilables aux ordures ménagères, ainsi que les annexes A et A bis avec le SICTOM de la région de CHATEAUNEUF SUR LOIRE, ceci à compter du 1^{er} janvier 2017 pour ce qui concerne la collecte des déchets des différents bâtiments communaux :

Commune de Vannes sur Cosson

Adresse	Cuve n°	Puce n°	Type de bac
STATION D'EPURATION Route d'Isdes	267883 292854	04181F2016 04181A596A	120 L 120 L
MAIRIE – ECOLE – RESTAURANT SCOLAIRE 20, route de Tigy	200675	04180FB5AB	240 L
SERVICES TECHNIQUES Route de Viglain	200408	041825AA10	240 L
SALLE DES FETES 13, chemin des sables	2006668	0418258AC0	240 L
BAC – DEPOTS SAUVAGES	200932	0417FFC26E	240 L

Tarifs applicables au 01/01/2017 – Professionnels

<u>Volume du bac</u>	Part accès aux services du SICTOM	Part moyen de collecte selon volume au seuil (17 levées)	Total au seuil	Levée supplémentaire
80 litres	44.29 €	102.12 €	146.41 €	2.76 €
120 litres	44.29 €	137.88 €	182.17 €	3.24 €
180 litres	44.29 €	191.52 €	235.81 €	3.96 €
240 litres	44.29 €	245.19 €	289.45 €	4.68 €
360 litres	44.29 €	352.44 €	396.73 €	6.12 €
660 litres	44.29 €	651.24 €	695.53 €	11.52 €

<u>Badge</u>	Part accès aux services du SICTOM	Part badge Au seuil (27 dépôts)	Total au seuil	Dépôt supplémentaire
Badge (50 litres)	44.29 €	50.70 €	94.99 €	0.60 €

⇒ **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2017 (Budget principal Commune et Budget du Service Eau et Assainissement)

2 – DOTATION DIVERSE : (Délibération n° 65-2016)

a) DETR 2017 : Opération « Maintien en service public rural

Monsieur le Maire fait part du courrier reçu de la Préfecture en date du 16 novembre concernant la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DERT) 2017 dont une enveloppe est répartie en fonction de la taille de la collectivité et les catégories d'opérations éligibles.

La commune a un projet de travaux de « Mise aux normes et sécurité » pour la Salle des Fêtes.

Dans le cadre de l'opération « Cadre de vie et maintien des services publics en milieu rural » (Salle des Fêtes et activités sportives scolaires) l'opération est plafonnée à 1 000 000 €.

Attribution de la DETR:

Pour les communes de - 2000 habitants le taux est de 25 à 50 %.

Projet envisagé : Travaux Salle des Fêtes :

- Création d'un faux plafond
- Mise aux normes de l'électricité.
- Embellissement.

Durée des travaux : ceux-ci seront réalisés sur 2 ans.

<i>Le plan de financement est établi comme suit :</i>	
Coût des travaux	60 000 € HT
Montant de la DETR sollicité : 50 %	30 000 €
Autofinancement : budget principal : 50 %	30 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- ADOPTE le projet de création d'un faux plafond avec travaux d'électricité et embellissement.

- CHARGE le maire de solliciter auprès de la Préfecture du Loiret une demande de subvention DETR (Dotation d'Équipement des territoires ruraux).

3 – **TARIFS au 1^{er} janvier 2017 : (Délibération n° 62-2016)**

⇒ Location Salle des fêtes et Salle de réunions

SALLE des FETES

<i>Location salle des fêtes</i>	<i>Nombre de jours</i>	<i>Tarif</i>
<u>Habitant /Commune</u>	Location 1 jour	145.00 €
	Location 2 jours	213.00 €
	Location ½ journée	76.00 €
<u>Associations Vannoises</u>		Gratuit
<u>Hors commune</u>	Location 1 jour	198.00 €
	Location 2 jours	282.00 €
	Location ½ journée	91.50 €
Tarifs agents actifs et Agents retraités	Location 1 jour	70.00 €
	Location 2 jours	115.00 €
	Location ½ journée	40.00 €
Commune et Hors commune y compris pour les associations Vannoises	Cautions	229.00 €
Nettoyage des locaux <i>(En supplément si non effectué au départ y compris pour les associations Vannoises)</i>	Forfait	20.00 €

SALLE DE REUNIONS

<i>Location salle de réunions</i>	<i>Nombre de jours</i>	<i>Tarif</i>
<u>Habitant/Commune</u> <u>Associations Vannoises</u>	Location 1 jour Location 1 jour	40.00 € Gratuit
<u>Hors commune</u>	Location 1 jour	60.00 €
Commune et Hors commune y compris pour les associations Vannoises	Caution	229.00 €
Nettoyage du local (En supplément si non effectué au départ y compris pour les associations Vannoises)	Forfait	10.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité des votants - soit 1 abstention (SEVILLE Jean-Michel) - accepte ces nouveaux tarifs à compter du 1^{er} janvier 2017.

4 – **BROYEUR d'Accotement** : Convention 2017 (**Délibération n°61-2016**)

M. le Maire fait part au conseil qu'il y a lieu de renouveler la convention pour la mise à disposition d'un broyeur d'accotement appartenant à la commune de Tigy.

Il précise que ce broyeur de marque KUHN, type TBE 180, n° 130792, pourrait être utilisé 6 semaines maximum dans l'année, selon un planning établi en concertation avec la commune de Tigy. En contrepartie de la mise à disposition, la commune de Tigy facturera une somme forfaitaire de 110 € la semaine. La facturation se fera par émission d'un titre à terme échu à date anniversaire.

Après délibération, le conseil accepte les termes de la convention et charge le maire de signer la dite convention de mise à disposition d'un broyeur d'accotement pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017. Cette convention ne sera pas renouvelée.

5 – **RECRUTEMENT**

Il a été retenu la candidature de Mme Fabienne FAYOLLE pour le poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe afin d'assurer diverses tâches administratives au sein du secrétariat dans le but de pallier au remplacement de Mme Angélique BODART, mutée dans une autre collectivité du Loiret. Les conditions d'embauche de Mme Fabienne FAYOLLE seront définies par un arrêté du maire.

Pour information :

TRAVAUX EN COURS et ou TERMINES

- **route de Villemurlin**
 - ⇒ Principaux travaux terminés
- **route de Souvigny**
 - ⇒ Ouverte à la circulation
- **route de Tigy extension du réseau d'eau**
 - ⇒ Problème technique ⇒ changement de tracé effectué
 - ⇒ Installation regard dernière maison
- **travaux de couvertures Gîtes**
 - ⇒ en finition
- **travaux école sécurisation**

- ⇒ 2017 montant des travaux ~ 8 000/10 000 € devis en cours
- **Gîtes**
 - ⇒ Modification du branchement EDF Gîtes (devis)

Info's diverses :

Jeudi 15 décembre 2016

- **Bilan de suivi d'inspection par la Centre de Gestion** ⇒ de 9h à 12h30
- Réunion ValSol à 19 heures (bureau) et 20h30 (membres)

Dimanche 18 décembre 2016

- Marché de Pays

Dimanche 15 janvier 2017

- Vœux de la municipalité à 11 heures à la salle des fêtes

Fin de séance : 22H15